

Fiche d'inscription 2022 / 2023

L'inscription et l'accès aux terrains ne seront définitivement validés qu'à réception du dossier complet (fiche d'inscription, DEMANDE DE LICENCE FFBAD, cotisation, certificat médical ou attestation)

NOM : Prénom :

Date de naissance : / /

Réservé
LVLM

ADULTES	(si date de naissance < 01/01/2005)	cotisation : 130 euros	<input type="checkbox"/>
A renseigner :	1_LVLM Fiche d'inscription 2022- 2023 (ce document)		<input type="checkbox"/>
	2_FFBAD DEMANDE DE LICENCE 2022-2023 ADULTES		<input type="checkbox"/>
	4_Certificat médical de non contre-indication (formulaire obligatoire)		<input type="checkbox"/>
ou			
	5_FFBA_D_QUESTIONNAIRE_SANTE_ADULTES		<input type="checkbox"/>

JEUNES	(si date de naissance >= 01/01/2005)	cotisation : 110 euros	<input type="checkbox"/>
A renseigner :	1_LVLM Fiche d'inscription 2022- 2023 (ce document)		<input type="checkbox"/>
	3_FFBAD DEMANDE DE LICENCE 2022-2023 MINEURS		<input type="checkbox"/>
	6_FFBA_D_QUESTIONNAIRE_SANTE_MINEURS		<input type="checkbox"/>
ou			
	4_Certificat médical de non contre-indication (formulaire obligatoire)		<input type="checkbox"/>

A préciser : Entraînement **jeunes < 10 ans** Dimanche - 10h/12h ou
Entraînement **jeunes > 10 ans** Samedi - 14h/16h

précisions concernant le certificat médical à fournir :

ADULTES Certificat médical de non contre-indication est obligatoire à la première prise de licence au LVLM, puis le QUESTIONNAIRE_SANTE_ADULTES en années 2 & 3

JEUNES QUESTIONNAIRE_SANTE_MINEURS ou Certificat médical de non contre-indication (formulaire obligatoire)

Rappel : Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé, un certificat médical de non contre-indication (formulaire obligatoire) datant de moins d'un an doit obligatoirement être fourni pour le renouvellement (adultes ou mineurs). Le questionnaire de santé doit être renseigné par le licencié à chaque fois qu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence et doit être complété avec sérieux et sincérité. Le licencié doit attester avoir répondu par la négative à chacune des questions du questionnaire de santé. L'attestation doit être remise au club avec le formulaire de prise de licence.

Le club s'autorise à publier votre image et/ou votre nom, ou celle du mineur dont vous êtes responsables, sur le site Internet du club ou sur le tableau d'affichage du gymnase, le tout dans un cadre sportif. En cas de désaccord, merci de le signaler.

Fait à le Signature

Réservé LVLM		
Cotisation	Montant :	
	Banque :	
	Chèque n° :	

COVID 19 : Le LVLM77 respecte les directives gouvernementales, préfectorales, municipales... et ne pourra être tenu pour responsable de la fermeture des gymnases ou de directives strictes limitant l'accès aux gymnases...